



Conseil de tutelle

DEC 15 1987

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALET/PET.10/660  
8 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISPETITION DE M. LUKE GRAY CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ILES DU PACIFIQUE(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)65 Carrow Road  
Norwich NR1 1HS  
Royaume-Uni

Le 12 novembre 1987

Le Conseil de tutelle  
de l'ONU  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je suis bouleversé en lisant le compte rendu des faits qui se sont récemment produits à Belau, Ile du Pacifique où les Etats-Unis d'Amérique tentent de faire appliquer l'Accord de libre association. Des pressions constantes ont été exercées sur la population afin de l'amener à voter pour l'Accord mais l'a toujours rejeté. Le chiffre de 75 % requis, comme énoncé dans la Constitution belauane, n'a pas été atteint.

Je suis horrifié d'apprendre que le Président Salii, qui est en faveur de l'Accord, s'est livré à des manoeuvres illégales afin de supprimer la garantie constitutionnelle de 75 %. Plusieurs personnes, qui ont à juste titre souligné le caractère illégal de cette démarche, ont été victimes d'actes de violence et de menaces de mort. La population craint pour sa vie. Elle craint des représailles si elle s'oppose au Président.

Tout accord conclu par les Etats-Unis d'Amérique avec Belau doit être conforme à la Constitution belauane, à l'Accord de tutelle 1/ et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'ONU doit insister pour que les Etats-Unis s'y conforment.

Il faudrait aussi dépêcher immédiatement une mission d'observateurs non violents, en tant que force de maintien de la paix, pour surveiller la situation à Belau.

J'espère que le Conseil de tutelle fera tout son possible pour protéger la population belauane. Je vous remercie.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Luke GRAY

Note

---

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

-----